



→ Communiqué de presse

AEROPORTS DE RENNES ET DINARD-PLEURTUIT

Signature du contrat entre la Région et le groupement CCI de Rennes/VINCI Airports/CCI du Pays de Saint-Malo

Responsable des quatre principaux aéroports bretons* depuis 2007, le Conseil régional a retenu, le 17 décembre dernier, le groupement CCI de Rennes/VINCI Airports/CCI du Pays de Saint-Malo comme titulaire de la nouvelle délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation commune des aéroports de Rennes et Dinard, sur la période 2010-2024.

Une concession de 15 ans à compter du 1^{er} mars 2010

Lundi 4 janvier à Rennes, **Jean-Yves Le Drian**, Président du Conseil régional de Bretagne, **Guy Canu**, Président de la CCI de Rennes, **Nicolas Notebaert**, Président de VINCI Airports, et **Youenn Le Boulc'h**, Président de la CCI du Pays de Saint-Malo, ont signé ce nouveau contrat de concession, d'une durée de 15 ans, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2010.

Cette signature a été l'occasion d'évoquer le choix de la Région en faveur d'une **délégation unique, commune** aux deux aéroports, s'appuyant sur un cahier des charges renouvelé et exigeant, qui garantisse la **pérennité économique** des deux sites. L'offre finale du groupement CCI de Rennes/VINCI Airports/CCI du Pays de Saint-Malo a répondu aux attentes de la Région, notamment en terme d'emploi (reprise de l'ensemble des personnels, soit **160 personnes** au total), d'environnement et de stratégie durable de développement.

Un contrat unique permettant de mutualiser compétences et moyens

Pour la Région, l'enjeu de ce contrat unique est de mutualiser les compétences de deux aéroports complémentaires pour aboutir à une **exploitation optimale en terme d'offre commerciale, de communication et de services**. En regroupant leurs forces, Rennes et Dinard disposent d'un pouvoir de négociation renforcé vis-à-vis des compagnies aériennes et se donnent les moyens de promouvoir une offre globale plus attractive sur les deux sites.

Un contrat « longue durée » offrant, dans un contexte concurrentiel, plus de visibilité

La durée du contrat sur 15 ans permet d'offrir aux opérateurs et industriels œuvrant sur les plateformes aéroportuaires une plus grande visibilité. Elle conforte le positionnement de Rennes et Dinard dans un contexte concurrentiel dont l'évolution va être notable, notamment avec l'avancement du projet de Notre-Dame des Landes et la mise en service, en 2014, de la Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Un contrat pour une stratégie de développement cohérente et durable

Cette mutualisation a abouti à la création d'une société dédiée dont le capital est détenu à 50% par la CCI de Rennes, à 49% par VINCI Airports et à 1% par la CCI du Pays de Saint-Malo.

Le nouveau groupement s'est fixé pour objectif de répondre aux orientations de la Région en terme de stratégie aéroportuaire (améliorer l'accessibilité de la Bretagne, favoriser les échanges économiques, répondre aux évolutions de la demande face aux changements de comportements, favoriser le développement des flux touristiques) et d'atteindre en 2024 un trafic de **553 000 passagers** sur Rennes (+37% sur la période) et de **159 000** sur Dinard (+30%).

* Depuis le 1^{er} mars 2007, la Région Bretagne est propriétaire des aéroports de Brest Bretagne, Rennes-Saint-Jacques, Quimper-Cornouaille et Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo. Elle est responsable, à ce titre, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des plateformes (cf. *plaquette jointe*).

Un contrat apportant des garanties socio-économiques et environnementales

Le contrat précise les principales missions qui incombent au délégataire :

- la gestion, l'exploitation, le développement et la promotion des aéroports ;
- la réalisation des travaux dits d'entretien et de renouvellement des ouvrages, installations et équipements ;
- la réalisation de travaux, notamment de mises aux normes et de grosses réhabilitations ;
- la fourniture, l'organisation des services d'assistance en escale ;
- la valorisation du domaine ;
- la fourniture des services prévus en application de la réglementation, notamment les missions de sécurité et de sûreté.

Le programme pluriannuel d'investissements (qui prévoit notamment des mises en conformité et resurfaçage des pistes des deux aéroports) s'élève à **20,3 M€** sur l'ensemble des deux plateformes.

Le délégataire assure l'entretien des balisages lumineux et des aires de trafic, l'attribution des postes et l'organisation du stationnement des avions, la fourniture d'énergie ainsi que les services d'assistance en escale. Il se charge, pour le compte de l'Etat, des missions de sécurité (lutte contre l'incendie, sauvetage), de sûreté (contrôle des accès, prévention des actes illicites) et de lutte contre le péril animalier.

➤ *Sur le volet social*

Le contrat se caractérise par la reprise intégrale de l'ensemble des personnels des deux plateformes (**160 collaborateurs**), quel que soit leur statut, ainsi que par l'internalisation de la mission d'assistance sur le site de Rennes, qui était précédemment sous-traitée à une société filiale de la CCI de Rennes, Air Ouest Assistance.

Les engagements du délégataire sur le volet social portent notamment sur le maintien des rémunérations, l'ancienneté, la qualification et les avantages individuels acquis. Ils prévoient également la négociation d'accords d'intéressement aux bénéficiaires, la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et d'une politique de ressources humaines proche de celle de la Région (égalité professionnelle, prévention des risques professionnels et TMS, amélioration des conditions de travail).

➤ *Sur la pérennisation des activités industrielles*

L'activité de l'aéroport de Dinard repose très largement sur les activités de Sabena technics qui, avec 700 salariés (hors sous-traitants), pèse lourd dans l'économie du Pays de Saint-Malo. C'est pourquoi la Région a souhaité voir les conditions de développement de l'entreprise de maintenance aéronautique assurées, dans le cadre du contrat de délégation de service public.

➤ *Sur le volet environnemental*

Des engagements sont pris par le groupement, en conformité avec les demandes de la Région, en particulier l'obtention de la certification ISO 14001 et la réalisation des travaux de mise en conformité à la loi sur l'eau. Dans les domaines air-eau-déchets-énergie, mais aussi du patrimoine naturel et de la biodiversité, le délégataire a fait des propositions répondant aux exigences fixées par la Région Bretagne. Parmi les 17 actions prévues, on peut citer la réalisation d'un bilan carbone, d'un diagnostic de performance énergétique ou encore la mise en place d'une politique d'achat responsable.



L'aéroport de Rennes Saint-Jacques

Après Brest-Bretagne, Rennes-Saint-Jacques est le 2ème aérodrome breton (19ème rang national) avec un trafic passagers de 497 679 passagers en 2008 et de 432 247 en 2009.

Air France assure 80% des vols au travers de ses filiales et partenaires Brit Air et Airlinair. L'aéroport réalise par ailleurs le plus important trafic fret des plateformes bretonnes avec 11 051 tonnes transportées en 2009.

Avec Brest, Rennes est l'un des deux aéroports de Bretagne qui offre le plus grand choix de vols réguliers : 16 dont 10 vers des destinations nationales. **Lyon** reste la première liaison (111 508 passagers), devant Paris-Roissy (90 935 passagers), Toulouse, Paris-Orly, Marseille, Nice, Strasbourg, Montpellier et Mulhouse.

Les caractéristiques techniques

- une piste principale revêtue de 2 100m de long sur 45m de large, une piste secondaire revêtue de 850 m de long sur 30 m de large, et une piste non revêtue, de 650 m de long sur 70 m de large,
- une aérogare passagers et une zone de fret,
- des terrains sur environ 270 ha,
- des bâtiments : aéroclub, local de mise en quarantaine, locaux techniques de météo,
- diverses installations (feux, clôtures...),
- plusieurs parkings,
- divers matériels (portiques, chariots...),
- des réseaux, services et équipements nécessaires au fonctionnement de l'aérodrome.

L'effectif actuel de la délégation est de l'ordre de **quarante salariés**. Les prestations d'assistance en escale sont actuellement assurées par une filiale de la CCI de Rennes, Air Ouest Assistance, dont les effectifs s'élèvent à **soixante dix personnes**.

Les principaux objectifs de développement du groupement retenu

- ⇒ Assurer la connexion entre Rennes et les principales métropoles françaises ;
- ⇒ Assurer un accès aux principales capitales européennes et internationales via deux des hubs du groupe Air France-KLM ;
- ⇒ Répondre aux besoins des entreprises en matière de déplacements et de facilité d'accès ;
- ⇒ Maintenir une offre aérienne tarifaire adaptée à la demande ;
- ⇒ Maintenir, voire développer le trafic charter export (bassin méditerranéen et Sud de l'Europe) ;
- ⇒ Poursuivre le développement de l'aviation d'affaires.

L'aéroport de Dinard-Pleurtuit

L'aéroport de Dinard-Pleurtuit se caractérise par deux activités principales : d'une part, l'accueil d'importantes sociétés de maintenance aéronautique, Sabena technics mais aussi SCA Technics, qui représentent un volant d'emplois de l'ordre de 700 personnes ; d'autre part, le trafic passagers (201 174 personnes en 2008, 136 800 en 2009) assuré à 94 % par la compagnie low cost Ryanair qui dessert le territoire britannique, exception faite de la ligne Guernesey-Dinard gérée par Aurigny Air Services.

Les caractéristiques techniques

- une piste principale revêtue, de 2 100m de long sur 45m de large et d'une piste secondaire revêtue de 1 435 m de long sur 45 m de large,
- une aérogare passagers,
- des terrains sur environ 304 ha,
- des bâtiments : aéroclub, hangars, locaux techniques,
- diverses installations (feux, clôtures...),
- divers matériels (portiques, chariots,...),
- des réseaux, services et équipements nécessaires au fonctionnement de l'aérodrome.

L'effectif actuel est de l'ordre de **50 salariés**.

Les principaux objectifs de développement du groupement retenu

L'objectif principal est de maintenir une activité low-cost et de développer de nouveaux flux en veillant à la bonne complémentarité de l'offre de Dinard avec celle de Rennes :

- ⇒ Participer au développement de l'activité touristique de Dinard, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et de la Bretagne, en provenance de l'Angleterre et de l'Irlande ;
- ⇒ Développer le réseau low cost ;
- ⇒ Maintenir l'activité d'Aurigny Air Services sur Guernesey ;
- ⇒ Introduire, si possible, des vols ponctuels charters imports (thalasso, Mont Saint-Michel) ;
- ⇒ Accompagner le développement de l'aviation d'affaires.

Gestionnaire de quatre aéroports régionaux en France, VINCI Concessions est également le concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge, pour un trafic total dépassant 4,5 millions de passagers. L'ambition de VINCI Airports, filiale de VINCI Concessions, est d'accompagner les collectivités territoriales dans la gestion optimale de leurs infrastructures aéroportuaires. L'objectif est de dynamiser le trafic aérien au bénéfice des développements touristique et économique locaux.

France : une stratégie confortée

Depuis 2004, VINCI Airports gère les aéroports de **Grenoble-Isère, Chambéry-Savoie** et, plus récemment, **Clermont-Ferrand-Auvergne** et **Quimper-Cornouaille** (depuis le 1^{er} mars 2009).

Durant cette période, le Conseil général de l'Isère a renouvelé, pour une durée de 14,5 ans, le contrat de délégation de service public de l'aéroport de Grenoble-Isère au bénéfice de VINCI Airports ; il s'agit du premier renouvellement de ce type depuis la décentralisation des aéroports régionaux français.

La démarche de VINCI Airports s'inscrit dans le respect des choix stratégiques de chaque collectivité tout en favorisant la mise en synergies des compétences marketing, finances et ressources humaines afin d'optimiser la gestion des infrastructures aéroportuaires.

Chiffres clés 2008	: Grenoble-Isère :	474 083 passagers
	Chambéry-Savoie :	270 346 passagers
	Clermont-Ferrand-Auvergne :	511 458 passagers
2009	: Quimper-Cornouaille :	117 219 passagers

Cambodge : un acteur clé du développement économique du pays

Présent au Cambodge depuis 1995, VINCI Concessions, via sa filiale SCA, est concessionnaire des trois aéroports internationaux du pays. Inscrit dans la durée, ce partenariat public-privé fait du Groupe un acteur clé du développement économique et touristique du Cambodge.

Après plusieurs années de très forte croissance, le trafic s'est stabilisé en 2008 sur les aéroports de **Phnom Penh** et de **Siem Reap** (proche du site d'Angkor), qui ont accueilli au total 3,2 millions de passagers dans l'année.

Par ailleurs concessionnaire depuis 2006 de l'aéroport de **Sihanoukville**, SCA a achevé, en 2008, la réhabilitation intégrale de cette plateforme (extension et rénovation de la piste et du terminal), désormais accessible aux gros porteurs et offrant une capacité d'accueil comparable à celle de Siem Reap. L'enjeu est de sortir de son isolement cette région côtière sur le golfe de Thaïlande, dont l'environnement naturel est propice à la création d'une nouvelle destination « mer et soleil », en complément de la visite d'Angkor, faisant ainsi du Cambodge une destination touristique à part entière.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RENNES

Etablissement public créé en 1858

Président : Guy CANU
Directeur Général : Jean-Pierre APPERT

Budget 2008 : 57 M€

Effectif 2008 : 474 personnes

Infrastructures : Aéroport de Rennes/Saint-Jacques – 500 000 passagers
15 000 tonnes de fret
MIR / Marché d'Intérêt Régional
Centre routier à Chantepie
Ports de Redon

Ecoles : Faculté des Métiers Ker Lann – 1 300 étudiants
ESC Rennes School of business – 1 800 étudiants
ESLI Redon – 200 étudiants

Pépinières : Rennes, Saint-Grégoire, Vitré, Redon

Antennes : Redon, Vitré, Montfort, Guichen

Espace Entreprendre : 7 500 formalités

Réseaux professionnels : 2 000 entreprises

Rennes World Trade Center lancé fin 2009

Expertises : Chaîne alimentaire
Logistique
Véhicule et déplacements
TIC
Eco-activités
PME Services Industrie
Commerce, Tourisme et Territoires



Un atout pour
entreprendre

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS DE SAINT-MALO

Etablissement public créé en 1803

Président : Youenn LE BOULC'H

Directeur Général : Patrick CHARPY

Budget 2008 : 23,7 M€

Effectif 2008 : 215 personnes

Infrastructures : Aéroport de Pleurtuit/Dinard/Saint-Malo (201 174 passagers 2008)
Port de Saint-Malo - 2 Millions de tonnes de marchandises –
1,185 millions de passagers (2008)

Formation (2008) : 3 000 personnes
Apprentissage : 380 – Contrat de professionnalisation : 50
Formation continue : 2 400
Centre d'Etude des Langues, EGCB

Pépinière : Saint-Malo

Espace Entreprendre : 2 000 formalités
Centre de Formalités des Entreprises : 3 600 contacts, 550 créations d'entreprises

Espace Duguay-Trouin : 10 salons grand public (Etonnants voyageurs, Quai des Bulles, Vivre & Habiter ...), événements sportifs, conventions d'entreprises

Ressortissants : 6 040 établissements (2008)

Expertises : Agroalimentaire
Bio-Technologie
Construction et réparation navale
PME Services Industrie
Commerce, Tourisme et Territoires